

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 12 avril 2023

Les ministres Christophe BECHU, Clément BEAUNE, et Dominique FAURE annoncent un second volet du programme national ponts à hauteur de 10 M€ pour recenser et évaluer les ponts de 4 000 nouvelles communes

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, et Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, annoncent un acte 2 du Programme National Ponts doté de 10 M€ pour recenser et évaluer les ponts de 4 000 nouvelles communes.

En 2019, le rapport d'information « Sécurité des ponts : éviter un drame » du Sénat alertait sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien du patrimoine des communes. Piloté par le Cerema, le Programme National Ponts apporte une réponse concrète à ce constat en accompagnant les collectivités territoriales pour un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d'évaluation gratuits des ouvrages a été proposé à près de 28 000 communes. A l'issue du premier volet du programme, clôturé début 2023, plus de 45 000 ouvrages ont été recensés, dans 11 540 communes bénéficiaires.

Fort de ce succès, les ministres Christophe BECHU, Clément BEAUNE, et Dominique FAURE, annoncent l'extension du programme à 4 000 nouvelles communes en mobilisant une enveloppe supplémentaire de 10 M€ pilotée par le Cerema. Cette enveloppe permettra également d'offrir une nouvelle opportunité aux communes éligibles au premier programme qui n'ont pas candidaté et qui souhaiteraient finalement le faire.

Près de 20 000 communes sont éligibles au Programme National Ponts 2 (2023-2025) : parmi lesquelles les communes de moins de 10 000 habitants et de moins de 3 M€ de potentiel fiscal. Les 4 000 premières communes à se porter candidates seront retenues.

En complément de la prolongation du programme, une aide au financement des travaux sera également proposée aux communes éligibles du Programme National Ponts 1 et 2. Ce dispositif sera présenté à l'été 2023.

Contact presse : Laure Bourel – presse@cerema.fr – 06 73 661 661

Plus d'informations : www.cerema.fr/programmenationalponts2

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

